

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1161

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 11

Supprimer la première phrase de l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de promouvoir le trafic aérien en France. L'article tel qu'il est rédigé actuellement autorise la création de nouveaux aéroports, notamment celui de Notre-Dame des Landes.